



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026 à 19 heures, à la salle du conseil située au 2 rue Pinard.

Sont présents :

Christian TISLUCK, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Guillaume FOURNIER, conseiller;
Claude Tremblay, conseiller;
Christian Drouin, conseiller;
Annie-Claude Rousseau, conseillère;
Audrey Leroux, conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2026-02-025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

2026-02-026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2026

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2026.

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2026 tel que présenté.

2026-02-027 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-

verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026.

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2026-02-028 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de 490 347,99 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, DMA
Trésorière

**2026-02-029 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN -
UTILISATION DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 53 466,00 \$ pour l’entretien des routes locales pour l’année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls approuve l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale, volet Entretien (dossier no QCN98694 / no de fournisseur : 67827).

2026-02-030 EMPLOYÉS-ES TEMPORAIRES SAISON ESTIVALE - GRILLE SALARIALE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la rémunération des employés-es temporaires de la saison estivale pour 2026.

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération des employés-es temporaires sera majorée de 3,3 %.

QUE le conseil municipal adopte la grille salariale qui sera effective le 1er mai 2026 pour la rémunération des employés temporaires déposée le 2 février 2026.

2026-02-031 FACTURE IMPAYÉE - SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a une entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie datée du 20e jour de septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale conclue entre la Ville de Kingsey Falls et la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, laquelle prévoit notamment le paiement des intérêts en cas de défaut de paiement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick devra payer la Ville de Kingsey Falls au plus tard trente jours suivant la date de facturation des interventions survenues sur son territoire, tel que le stipule l'article 8.4 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick accumule des intérêts et pénalité depuis le 21 mars 2025 suite à la facture 3293 datée du 19 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'en premier lieu, les paiements effectuées par la municipalité sont appliqués sur les intérêts et pénalités, ceux-ci se s'accumulent depuis le 21 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 février 2026, le montant des intérêts et pénalités est de 1305,03 \$;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts et pénalités dus en vertu de ladite entente demeurent impayés par la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ne considère pas être responsable des événements survenus dans votre municipalité ayant mené au non-paiement de la facture.

QUE le conseil maintien et applique intégralement les dispositions de l’entente intermunicipale, incluant l’exigence du paiement des intérêts et pénalités échus et à échoir, conformément aux termes et conditions qui y sont prévus.

2026-02-032 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls autorise la présentation du projet de Réaménagement du parc municipal (phase 2) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Kingsey Falls à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Kingsey Falls désigne madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2026-02-033 CONTRAT - RÉNOVATION DU PLANCHER AU 7 RUE TARDIF - SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le plancher de la salle municipale située au 7 rue Tardif est abimé;

CONSIDÉRANT QU'il doit être refait;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu qu'une soumission;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget pour ces travaux;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Hugues Chabot, licence RBQ 5797-7023-01, le contrat de la restauration du plancher de la salle municipale.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser un montant de 14 760,00 \$ plus les taxes applicables à même le fonds général pour les fins de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-034 CONTRAT - UNITÉ DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DE TOIT - HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'unité de climatisation et chauffage de toit à l'hôtel de ville, située au 401 boulevard Marie-Victorin est désormais désuète et présente des bris fréquents;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission de l'entreprise Climcô Service;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget 2026 pour l'achat de cette unité de climatisation et de chauffage de toit;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Climcô Service, le contrat pour le remplacement de l'unité de climatisation et de chauffage de toit de l'hôtel de ville.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser un montant de 15 713,19 \$ plus les taxes applicables à même le fonds général pour les fins de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-035 CONTRAT - PARC MUNICIPAL - LAMPADAIRES

CONSIDÉRANT QU'aucun lampadaire n'a été installé lors du réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non incluses) :

	PRIX (AVANT TAXES)
ÉLECTRO SYSTÈME	29 200,00 \$
SERVICE RPG	29 824,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Électro Système a déposé la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget 2026 pour l'achat et l'installation de lampadaires dans le parc municipal;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à conclure un contrat avec la firme Électro Système pour la fourniture et l'installation de sept (7) lampadaires décoratifs de quatorze (14) pieds au parc municipal.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser un montant de 29 200,00 \$ plus les taxes applicables à même le fonds général pour les fins de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-036 CONTRAT - PARC MUNICIPAL - MODULES DE JEUX

CONSIDÉRANT QU'aucun module de jeux n'a été installé lors du réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre intéressante de l'entreprise Jambette;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget 2026 pour cet achat et son installation ;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à conclure un contrat avec la firme Jambette pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc municipal.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser un montant de 77 146,73 \$ \$ plus les taxes applicables à même le fonds général pour les fins de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-037 CONTRAT - BORNES DE RECHARGE - HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de véhicules électriques et la nécessité d'offrir des infrastructures de recharge accessibles aux employés et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'hôtel de ville contribuera à promouvoir des modes de transport durables et à soutenir les objectifs environnementaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre intéressante de Services RPG;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget pour cette dépense;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à conclure un contrat avec la firme Services RPG pour l'achat et installation de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel de ville situé au 401, boulevard Marie-Victorin.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser un montant de 6 944,83 \$ plus les taxes applicables à même le fonds général pour les fins de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-038 POLITIQUE RELATIVE À LA VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES LIEUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls désire utiliser la vidéosurveillance dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut assurer au personnel et aux citoyens-nes un environnement sûr et sécuritaire dans tout lieu public;

CONSIDÉRANT QU'un système de surveillance bien conçu, bien géré et bien utilisé est un outil efficace pour la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique relative à l'utilisation de la vidéosurveillance dans les lieux publics afin d'établir les modalités d'utilisation;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte la Politique relative à l'utilisation de la vidéosurveillance dans les lieux publics.

2026-02-039 MANDAT POUR DEVIS - EXP - PAVAGE DE LA RUE DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision du conseil municipal d'effectuer les travaux de pavage de la rue des Cèdres au courant de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville mandate une firme pour effectuer les plans et devis l'appel d'offres, la surveillance du bureau et chantier ainsi que les services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le pavage de ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a présenté une proposition intéressante pour la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévue au budget 2026 pour ce mandat;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à mandater EXP afin d'effectuer les plans et devis, l'appel d'offres, la surveillance du bureau et chantier ainsi que les services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le pavage de la rue des Cèdres, le tout tel que prévu à l'offre de service no KIFM-261214-A1, datée du 22 janvier 2026.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser un montant de 15 891,00 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds général pour les fins de cette résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-040 AUTORISATION PASSAGE MOTONEIGES - RUE LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'une demande de droit de circulation, débutant au sentier de motoneige situé au coin de la rue Lajeunesse et de la rue Parenteau jusqu'au 15 rue Lajeunesse, a été soumise à la Ville de Kingsey Falls de la part du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire que d'une partie de la rue Lajeunesse;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise la circulation sur la partie de la rue Lajeunesse lui appartenant, d'une distance de 0.2 km, jusqu'au 15 rue Lajeunesse.

**2026-02-041 COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES
ET DES MATIÈRES PUTRESCIBLES - MRC D'ARTHABASKA - MANDAT
POUR PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE SDDA cesse ses opérations le 1er janvier 2027;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura plus de contrats de collecte/transport/recyclage ni de contrat de collecte/transport/élimination;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska va prochainement lancer des appels d'offres pour couvrir ces deux besoins;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls mandate la MRC d'Arthabaska pour faire l'appel d'offre pour son territoire.

QUE la Ville de Kingsey Falls mandate la MRC d'Arthabaska pour procéder à l'évaluation des soumissions.

QUE la Ville de Kingsey Falls mandate la MRC d'Arthabaska pour émettre l'avis d'adjudication au nom de Kingsey Falls pour la portion qui concerne Kingsey Falls.

QUE la Ville de Kingsey Falls pour gérer le contrat au nom de Kingsey Falls pour la portion du contrat qui concerne Kingsey Falls.

QUE la Ville de Kingsey Falls s'engage à assurer le financement de sa portion du contrat pour les années 2027, 2028, 2029, 2030 et 2031.

QUE advenant le renouvellement, la Ville de Kingsey Falls s'engage à financer sa portion du contrat pour les années 2032 et 2033.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-02-042 POLITIQUE RÉGISSANT L'OCTROI DE SUBVENTIONS POUR
L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES
ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut effectuer des modifications à la politique régissant l'octroi de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE dans la présente politique adoptée le 4 septembre 2018, la Ville accorde une subvention correspondant au montant de la facture d'achat de la borne de recharge, jusqu'à concurrence de deux cent cinquante dollars (250 \$) maximum;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) subventions peuvent être accordées par adresse civique.

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la politique régissant l'octroi de subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques de la Ville de Kingsey Falls soit modifiée pour accorder qu'une seule subvention par adresse civique.

QUE ladite politique soit révisée afin que la Ville accorde une subvention correspondant au montant de la facture d'achat de la borne de recharge, jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq dollars (125 \$).

2026-02-043 SIGNATAIRES AUTORISÉS DE LA VILLE À POSTES CANADA

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada demande une autorisation pour les personnes de la municipalité qui vont chercher et signer pour le courrier de la municipalité ou qui dépose une demande de services de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE y a eu une nouvelle embauche, il y a lieu de remplacer la résolution no 2024-11-218;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution 2024-11-218.

QUE les personnes suivantes sont autorisées à venir chercher et à signer pour le courrier de la Ville de Kingsey Falls ou à déposer une demande de services de Postes Canada au nom de la ville :

- Annie Lemieux;
- Line Bilodeau;
- Mélissa Rouillard;
- Anouk Pomerleau
- Évelyne Labelle.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Postes Canada, bureau de Kingsey Falls.

2026-02-044 ÉCOCENTRE MURIELLE-LALLIER - ADHÉSION 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls dispose d'aucun écocentre sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2025-04-072, la Ville a conclu une entente intermunicipale avec l'écocentre Murielle-Lallier de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a dû aller en appel d'offres pour le mandataire de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls vient tout juste d'être informé de notre quote-part à payer pour l'année 2026 à la suite de ces changements;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à dépenser une somme de 22 000 \$ afin de payer la quote-part de l'année 2026 de l'entente intermunicipale avec l'écocentre Murielle-Lallier de la Ville de Val-des-Sources à même le fonds général.

2026-02-045 MANDAT - PLANIFICATION ET RÉFLEXION STRATÉGIQUE (LAC-À-L'ÉPAULE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal sortant a tenu une journée Lac-à-l'épaulle le 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau conseil municipal à la suite de la tenue d'élections générales municipales le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau conseil désire tenir deux (2) journées de réunion de planification et réflexion stratégique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se faire accompagner par une entreprise spécialisée dans le coaching et le développement organisationnel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Soleva a présenté une offre de service intéressante à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget pour cette dépense;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal et la direction sont autorisés à tenir deux journées de planification et réflexion stratégique tenues le 25 et 26 février 2026.

QUE la Ville mandate la firme Soleva pour l'accompagner dans la préparation de ces deux journées ainsi que durant celles-ci, le tout tel que prévu à l'offre de service datée 7 janvier 2026.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser la somme de 15 750,00 \$, plus les taxes applicables, pour la présente résolution à même le fonds général.

QUE le montant soit réparti comme suit : 6 650,00 \$, avant taxes, pour le lancement et diagnostic (38 heures) et 9 100,00 \$, avant taxes, pour le "bunker" (52 heures).

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-046 ACHAT ÉQUIPEMENT - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Kingsey Falls a besoin de matériel pour ledit service;

CONSIDÉRANT QUE la firme Boivin et Gauvin inc. a déposé une soumission à la Ville;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le service de sécurité incendie est autorisé à faire l'achat de deux (2) tuyaux de succion (no de produit 2P401-10), une pompe portative (no de produite PFP-20HPHND-1D, et une caméra thermique (no de produit 187020201).

QUE la trésorière est autorisée à dépenser un montant de 18 406,82 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport, à même le fonds général pour les fins de la présente

résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yannick Desruisseaux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-02-047 NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le règlement 2024-08 concernant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de sept (7) membres nommés par le conseil municipal, dont deux (2) membres à titre d'élu et cinq (5) membres à titre de résidents de la Ville de Kingsey Falls, tel que stipule l'article 11 du *Règlement # 2024-08 constituant le comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité pour la période du 2 février 2026 au 31 janvier 2028;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes : monsieur Luc Duval, conseiller, monsieur Christian Drouin, conseiller, monsieur Pascal Bellerose, citoyen, monsieur Kevin Lafleur, citoyen, monsieur Donald Roux, citoyen, madame Marie-Josée Pleau, citoyenne et madame Kelly Bouchard, citoyenne.

QUE la durée du mandat de ces membres est de deux ans, soit du 2 février 2026 au 31 janvier 2028;

2026-02-048 MRC D'ARTHABASKA - DEMANDE D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU - RIVIÈRE DESROSIERS - BRANCHE 64

CONSIDÉRANT la demande d'intervention dans un cours d'eau faite par la Ferme Kingsey inc. afin de procéder à l'entretien de la branche 64 de la rivière Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la demande a été faite à l'automne 2025 par monsieur Éric Pariseau et monsieur Maxime Boissonneault de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT la forte densité de végétation qui empêche le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien de la branche 64 de la rivière Desrosiers sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux touchant le lot numéro 5 499 220;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls appui la demande d'intervention de la partie intéressée et de transmettre la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin

d’entreprendre les travaux d’entretien qui consistent à retirer la végétation;

Que l’intégralité des frais liés aux travaux sera imputée au propriétaire bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

2026-02-049 RÈGLEMENT DE DÉMOLITION - NOMINATION D'UN COMITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1 du Règlement 2023-05 *Règlement de démolition de la Ville de Kingsey Falls* prévoit que le Conseil municipal constitue un comité de démolition ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 dudit règlement prévoit que le comité est formé de trois (3) membres du conseil désignés pour un an par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le comité ne fut pas renouvelé à la suite de la fin du mandat dudit dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil municipal nomme les nouveaux membres de ce comité;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal nomme les conseillers suivant comme membres du comité de démolition :

- Luc Duval;
- Audrey Leroux;
- Chrisitian D.

QUE le conseil désigne ces membres pour un mandat d'un an et renouvelable.

2026-02-050 ASSOCIATION DE SOCCER DE KINGSEY FALLS - DISPOSITIONS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer de Kingsey Falls a déposée une demande à la Ville concernant les responsabilités de la municipalité envers les installations des terrains de soccer situés au 101, 12e rang à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est déjà responsable, et ce, depuis plusieurs années, de l'entretien général des terrains de soccer;

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution et/ou entente n'existe à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la clarification des responsabilités de la Ville contribue à une meilleure gestion;

CONSIDÉRANT QUE la machine à lignage a été cédé à la Ville, tel que stipulé dans un courriel du 16 mai 2018;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est responsable de l'entretien général des terrains de soccer, incluant notamment :

- entretien de la pelouse et démarcation des terrains;
- fourniture et entretien d'une toilette chimique;
- maintien et entretien des huit bancs pour les joueurs;
- maintien et entretien des estrades;
- maintien et entretien des buts de soccer;
- mise à disposition et entretien de l'espace d'entreposage au 7 rue Tardif pour l'équipement appartenant à l'ASKF;
- maintien et entretien du module de jeu situé sur le site.

QUE la Ville s'ajoute les responsabilités suivantes :

- déplacement de quatre buts avant la saison 2026;
- fourniture de peinture nécessaire à l'utilisation de la machine de lignage;

QUE la Ville assure l'inspection régulière des installations afin de garantir la sécurité des usagers et procède aux réparations nécessaires dans des délais raisonnables.

QUE la Ville est responsable de l'ouverture et de la fermeture saisonnière des terrains, en fonction des conditions climatiques et de l'état des surfaces.

QUE l'ASKF doit utiliser les installations conformément aux règlements municipaux et signaler sans délai tout bris, danger ou situation anormale.

QUE la Ville se réserve le droit de fermer temporairement un terrain de soccer pour des raisons de sécurité, d'entretien ou de protection des infrastructures.

La présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

2026-02-051 APPUI À LA MOBILISATION INITIÉE PAR LA RÉSEAU BIBLIO CQLM DANS LA MOBILISATION VISANT LE MAINTIEN DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE DE POSTES CANADA POUR L'ENVOI DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

CONSIDÉRANT QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

CONSIDÉRANT QU' une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

QUE la Ville reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;

QUE la Ville demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

2026-02-052 LES RÉSIDENCES ST-AIMÉ INC. - SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE les loyers de Les Résidences St-Aimé inc. sont subventionnés d'une part de 90 % du SHQ et d'une part de 10 % de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de subvention datée du 2 janvier 2026 pour la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est prévu au budget;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à verser la somme de 969,00 \$ à Les Résidences St-Aimé inc., le tout tel que prévu dans leur demande datée du 2 janvier 2026.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2026-02-053 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN BOISVERT) - SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme a fait une demande de contribution financière pour assumer les frais d’exploitation de l’année 2026 de l’aréna;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention a été prévue au budget de l’exercice financier 2026;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à verser une subvention de 85 000,00 \$ au Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) pour l’exercice 2026.

QUE la subvention sera versée selon le calendrier suivant :

- Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée du premier versement des taxes municipales annuelles;
- Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée du deuxième versement des taxes municipales annuelles;
- Le troisième et dernier tiers du montant est conditionnel aux exigences suivantes de la Ville :
 - La location du Centre récréatif de Kingsey inc., aux citoyens, un nombre d'heures raisonnables par semaine, qui devront être toujours à des jours et des heures fixes, et ce, toute l'année.
 - La mise en oeuvre d'un plan d'optimisation des ressources financières au sein de l'administration du Centre récréatif Kingsey inc. ainsi qu'un suivi continu de son application sur une base annuelle.

QUE le dernier versement se fera seulement si toutes les conditions sont respectées tout au long de l'année.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2026-02-054 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-03 FIXANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICE ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR L'ANNÉE 2026

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé "Règlement n° 2026-03 fixant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour l'année 2026" est adopté.

2026-02-055 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-05 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé "Règlement n° 2026-05 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments" est adopté.

**2026-02-056 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION
APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR
L'ANÉÉE 2026**

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé "Règlement n° 2026-06 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026" est adopté.

**2026-02-057 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-07 CONCERNANT LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT**

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé "Règlement n° 2026-07 concernant la circulation et le stationnement" est adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1. Un citoyen se questionne, à savoir, si la Ville offrait un crédit de taxes pour la construction d'un immeuble à logement.
- 2. Le même citoyen a des questionnements au sujet des dérogations mineures.

Monsieur le maire, Christian Tisluck, répond aux questions posées.

2026-02-058 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que cette séance soit levée à 20h44.

Christian Tisluck, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière